



Les points importants du Conseil communal du jeudi 28 juin 2018

Compte 2017

Valentine Delwart, Échevin des Finances (MR), a présenté le dernier compte de la législature qui présente un boni récurrent de 5.962.552 €. Le résultat global affiche, quant à lui, un boni de 10.261.322 €. Ce beau résultat a pu être atteint non seulement grâce à une baisse des frais de personnel, de fonctionnement et de la dette mais aussi grâce à une augmentation des recettes de transferts. Et ce, malgré la prise en compte de non valeurs importantes (nettoyage comptable des années antérieures). Sans oublier le travail rigoureux accompli par tous les services communaux lors de l'élaboration du budget. *“Ce résultat n'est pas dû au hasard, c'est clairement un objectif que nous visons lors de l'exercice budgétaire. Ce boni nous permet également de nettoyer des comptes et de les présenter dans leur plus pure transparence. Nous pouvons être fiers de ce bilan eu égard aux services rendus à la population et à l'importance des transferts consentis tant à la zone de police qu'au CPAS. Par ailleurs, ces bonis cumulés nous ont permis de mener une gestion dynamique de la dette et donc de ne plus avoir dû faire appel à l'emprunt pour les budgets extraordinaires d'investissement en 2016 et 2017”*, a commenté l'Échevine. *“Le compte est aussi important, si pas plus, que le budget car il représente la réalité comptable de la Commune et non une projection”*, a tenu à préciser le Bourgmestre Boris Dilliès (MR). Du côté de l'opposition, Thibaud Wyngaard (Chef de groupe Ecolo) a relevé que si le compte en boni était le fruit des budgets précédents, il était aussi le fruit de la hausse d'impôt décidée fin 2015. *“Et, il est vrai qu'Uccle offre de nombreux services aux citoyens par rapport à d'autres Communes”*. La majorité s'est également exprimée avec Emmanuel De Bock (Chef de groupe DÉFI) qui n'a pas manqué de faire remarquer que la moitié du bénéfice correspond aux 2,5 millions d'€ de plus de dotation générale aux Communes. *“Si nous n'avions pas eu cela et la hausse d'impôt, nous serions en négatif. Il faudra, dans les prochaines années, être très attentif aux dépenses. Par ailleurs, c'est rassurant de voir que la dette a diminué par rapport à l'année dernière”*. Point approuvé par la majorité et rejeté par l'opposition.

Règlement communal d'urbanisme zoné (RCUZ) “Grandes avenues” - Initiation de la procédure

Le règlement communal d'urbanisme zoné est une technique utilisée par les Communes pour contribuer par exemple à la conservation et au développement d'un quartier. Le Conseil communal doit prendre la décision d'initier une procédure qui concernerait les avenues Churchill et Brugmann, les places Vanderkindere et Danco ainsi que le square Marlow. Cette démarche fait suite à une demande du comité de quartier Churchill qui a lui-même réalisé une étude sur le sujet. *“Nous devons prendre la décision et puis il faut avoir l'accord du gouvernement pour pouvoir mettre cela en route. En cas de réponse positive, il y aura un marché public, désignation d'un bureau d'études et le Conseil communal se prononcera ensuite sur les conclusions et adoptera ou pas le règlement proposé”*, a expliqué Marc Cools, Échevin des Propriétés Communales (MR), en précisant qu'il était important de

déterminer clairement les règles du jeu concernant les immeubles visés avec une volonté de conserver ce qui est intéressant au niveau patrimonial. Du côté de l'opposition, Françoise Dupuis (PS) a souhaité connaître la durée d'une telle procédure. *"Cela peut aller jusqu'à deux ans parfois un peu moins. Cela dépend en fait de la rapidité à laquelle le gouvernement régionale prend des décisions aux différents stades. Actuellement, c'est très lent mais c'est en tout cas plus rapide qu'un PPAS"*, a répondu l'Échevin. Côté Ecolo, si Ann- Mary Franken a remercié l'Échevin de soutenir la démarche du comité de quartier Churchill, elle trouve toutefois que les Échevins devraient être plus proactifs et être plus à l'origine de ce type de projet. *"Cela ne doit pas être aux comités de quartier de financer des études pour prouver l'intérêt de ce type d'action"*. Marc Cools a relevé que la Commune était bien proactive dans ce domaine en soulignant l'adoption de deux plans particuliers d'affectation du sol au cours de la législature. Point approuvé à l'unanimité.

Projet de construction d'une école sur une partie du site Stroobant via l'octroi d'un bail emphytéotique

L'école La Famille va s'implanter sur une partie du site Stroobant et il est important qu'elle reçoive un accord de principe afin d'éviter que ses donateurs choisissent de financer d'autres projets mais aussi pour éviter le paiement d'honoraires d'architectes inutiles si le projet ne devait pas se faire. *"L'accord prévoit que la Commune pourra disposer des locaux en-dehors des heures d'occupation par l'école. Cela peut répondre à un certain nombre de nos besoins en termes de cours et de classes"*, a tenu à préciser Marc Cools, Échevin des Propriétés Communales (MR), tout en rappelant également que ce projet était éminemment social et allait avoir un impact limité en matière de circulation. *"Nous avons reçu une présentation de l'avant-projet en terme urbanistique et il n'y aura pas d'incidence négative sur le site et son environnement"*. Du côté de l'opposition, si le groupe PS est d'accord avec le principe, il aurait préféré que ce genre d'établissement se fasse à l'initiative du service public et pas dans le cadre d'une école plus ou moins privée. *"C'est pourquoi nous nous abstiendrons"*, a fait remarquer Claudine Verstraeten (Cheffe de groupe PS). Côté Ecolo, après avoir souligné que cette école était rattachée au réseau libre et n'était en aucun cas privée, Serge Minet a pointé le fait que ce projet allait faire d'Uccle une Commune exemplaire. *"L'enseignement est souvent rappelé à l'ordre par les autorités européennes parce qu'il manque ce type d'enseignement qui accueille des enfants porteurs notamment d'un handicap moteur. Je remercie donc le Collège pour son écoute intelligente sur le plan social à l'égard de ce dossier"*. Point approuvé par la majorité et le groupe Ecolo. Abstention du groupe PS.

Également à l'ordre du jour :

La finalisation du dossier de vente du 25 rue Auguste Danse, la modification du programme triennal d'investissement 2016-2018 relatif à l'octroi de subsides destinés à encourager la réalisation d'investissements d'intérêt public, l'approbation du Règlement communal relatif à l'octroi d'une prime destinée à favoriser l'installation de défibrillateurs dans les établissements issus du secteur Horeca, la convention de collaboration entre la Baby Halte du CPAS d'Uccle et les Haltes Accueil communales d'Uccle...